



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 50746

Texte de la question

Mme Yvette Roudy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'accueil réservé aux victimes de viol venues porter plainte dans un commissariat de police et sur les mesures qui ont été prises par les pouvoirs publics afin de sensibiliser à cette question les personnels du ministère de l'intérieur. Il apparaît, en effet, à la lumière d'un cas concret dont elle a eu connaissance que les policiers qu'elle a questionnés, après qu'une victime d'un viol ait déposé plainte, n'ont reçu aucune formation pour faire face à ce type de situation, celle-ci étant même jugée superflue. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir vérifier l'état des instructions ou directives gouvernementales en la matière ainsi que leur application.

Texte de la réponse

Reponse. - La qualité de l'accueil réservé aux femmes victimes de violences, et plus particulièrement de viols, est une préoccupation constante du ministère de l'intérieur. Dans ce domaine, un effort non négligeable a été entrepris par la police nationale. Ainsi en est-il en ce qui concerne l'accueil proprement dit des femmes victimes de violences : l'aménagement de l'espace est progressivement amélioré avec la création de modules d'accueil comportant des lieux de confidentialité ou peut être préservée l'intimité de la victime (236 modules d'accueil ont été programmés depuis 1989) ; les fonctionnaires affectés à l'accueil suivent une formation spécifique incluant la prise en compte des problèmes posés par les victimes et les femmes victimes de violences en particulier (à ce jour, 243 personnes ont été formées) ; les outils télématiques performants (mains courantes, guides accueil informatisés) sont mis à la disposition de ces fonctionnaires afin d'améliorer le service rendu au public. De plus, dans le cadre de la circulaire interministérielle no 86-124 du 14 mars 1986, les formations initiale et continue de l'ensemble des policiers traitent systématiquement de l'accueil et de la prise en compte des demandes des femmes victimes de violences. À ce titre, en 1991, 120 policiers de tous grades ont été sensibilisés sur ce thème au cours de stages se déroulant au CNEF de Gif-sur-Yvette.

Données clés

Auteur : [Mme Roudy Yvette](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50746

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4892